

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL220

présenté par
M. Clément, rapporteur et M. Le Bouillonnet, rapporteur

ARTICLE 47

À l'alinéa 49, substituer à la référence :

« au 3° »,

les références :

« aux 3° et 4° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.